

Durant toute la période de saisie, vous pouvez nous joindre :

☎ par téléphone au 03.89.45.12.17

@ par courriel : [68@se-uns.org](mailto:68@se-uns.org)

✉ Les courriers sont à adresser à la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale, sous couvert de l'IEN.



## CALENDRIER DU MOUVEMENT 2019

Envoi de la circulaire mouvement dans les écoles	<b>Mardi 22 mars 2019</b>
Consultation de la liste des postes et de la note d'utilisation d'I-PROF	<b>A partir du mardi 2 avril 2019</b>
Session de saisie des vœux via l'application I-PROF	<b>Du mardi 2 avril 2019 (9h) au jeudi 25 avril (minuit)</b>
Enseignants souhaitant enseigner sur un poste 2x12h allemand pour la première fois : se signaler à madame Corrine CARRETERO (Corrine.carretero@ac-strasbourg.fr) pour un entretien de vérification des compétences.	<b>avant le début de la saisie des vœux</b>
Demandes de prise en compte de <b>situations médicales ou sociales particulières</b> .(hors RQTH) : prendre contact avec la médecine de prévention ou le service social des personnel et adresser leur demande de bonification par courrier ou mail à la division du personnel enseignant : <a href="mailto:i68d1@ac-strasbourg.fr">i68d1@ac-strasbourg.fr</a>	<b>Avant le 15 avril 2019</b>
Demande de bonification RQTH: effectuer la demande par mail à la division du personnel enseignant : <a href="mailto:i68d1@ac-strasbourg.fr">i68d1@ac-strasbourg.fr</a>	<b>Avant le 15 avril 2019</b>
<b>Groupe de travail</b> Examen des situations sociales et médicales	<b>Jeudi 25 avril 2019 à 8h30</b>
Enseignants titulaires d'un poste et souhaitant s'essayer sur un poste de direction avec réservation du poste d'origine pendant un an : <b>adresser une demande par courrier à la DSDEN sous couvert de l'IEN.</b>	<b>avant la fin de saisie des vœux</b>
Enseignants titulaires d'un poste non-spécialisés et souhaitant s'essayer dans l'ASH (postes relevant des options A, B, C, D, E et F) avec réservation du poste d'origine pendant un an : <b>adresser une demande par courrier à la DSDEN sous couvert de l'IEN.</b>	<b>avant la fin de saisie des vœux</b>
<b>Envoi des accusés de réception de saisie des vœux 1ère phase informatisée</b> sur la messagerie professionnelle I-PROF.	<b>A partir du mercredi 15 mai 2019</b>
<b>En cas d'erreur ou d'absence de réception de cet accusé : contacter la DPE 1er degré (03.89.21.56.32)</b>	<b>Le plus tôt possible, à partir du 15 mai et IMPERATIVEMENT avant le 20 mai 2019</b>
<b>Groupe de travail</b> Projet d'affectations 1ère phase informatisée	<b>Lundi 20 mai et mardi 21 mai 2019</b>
<b>CAPD 1ère phase informatisée</b> Validation des résultats de la 1 <sup>ère</sup> phase informatisée du mouvement	<b>Mardi 28 mai 2019</b>
Consultation des décisions d'affectation de la 1ère phase informatisée via I-PROF.	<b>A partir du mardi 29 mai 2019</b>
Classement des circonscriptions du département pour les enseignants restés sans poste à l'issue de la 1ère phase informatisée via une application sur « ARENA »	<b>Du 6 juin au 11 juin 2019</b>
<b>Groupe de travail</b> Projet d'affectation 3ème phase manuelle	<b>Mercredi 26 juin 2019</b>
<b>CAPD 2ème phase manuelle</b> Décision d'affectations et affectation des PES	<b>Mardi 2 juillet et mercredi 3 juillet 2019</b>
<b>Phase d'ajustement – CAPD</b> Phase manuelle d'ajustements d'avant rentrée Projet d'affectations	<b>Mercredi 28 août 2019</b>
<b>Phase d'ajustement – CAPD</b> Phase manuelle d'ajustements d'après rentrée Validation de l'ensemble des ultimes affectations	<b>Mardi 3 septembre 2019</b>